



**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

Extrait du registre des délibérations

Le 27 septembre 2021, à 18h14

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine et en visioconférence via l'application Teams, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 20/09/21

PRÉSENTS : Madame Annie ANNE (délibération n°1 à n°50), Madame Virginie AVICE, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Florian BARRÉ, Madame Alexandra BELDJOU DI, Monsieur Lilian BELLET (délibération n°1 à n°12), Madame Ginette BERNIÈRE, Madame Anne-Laure BOILEAU, Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Julie CALBERG-ELLEN, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Madame Virginie CRONIER, Madame Véronique DEBELLE (délibération n°1 à n°50), Monsieur Gilles DÉTERVILLE (délibération n°1 à n°50), Monsieur Dominique DUVAL, Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Nicolas ESCACH, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Stéphanie GUILLOU (délibération n°1 à n°2), Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Gérard HURELLE (délibération n°1 à 50), Monsieur Patrick JEANNENEZ (délibération n°1 à n°25), Monsieur François JOLY (délibération n°1 à n°30), Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Lynda LAHALLE, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Richard LECAPLAIN, Madame Agnès MARRETEUX, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Gabin MAUGARD, Madame Laurence MAUNOURY, Monsieur Christian NELLE, Monsieur Patrick NICOLLE (délibération n°1 à n°50), Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Céline PAIN (délibération n°3 à n°56), Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Emmanuel RENARD, Madame Sophie SIMONNET, Madame Corinne VILLECHALANE, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Cécile COTTENCEAU, Monsieur André HENRY, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Gérard HURELLE à Monsieur Joël BRUNEAU (délibération n°51 à 56), Monsieur François JOLY à Monsieur Rudy L'ORPHELIN (délibération n°31 à n°56), Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Stéphanie GUILLOU à Monsieur Patrick NICOLLE (délibération n°3 à n°50), Monsieur Patrick NICOLLE à Monsieur Joël BRUNEAU (délibération n°51 à n°56), Monsieur Pascal PIMONT à Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Marc MILLET à Monsieur Ludwig WILLAUME.

EXCUSÉ(S) : Madame Annie ANNE (délibération n°51 à n°56), Monsieur Lilian BELLET (délibération n°13 à n°56), Madame Véronique DEBELLE (délibération n°51 à n°56), Monsieur Gilles DÉTERVILLE (délibération n°51 à n°56), Madame Stéphanie GUILLOU (délibération n°51 à n°56), Monsieur Patrick JEANNENEZ (délibération n°26 à n°56), Madame Céline PAIN (délibération n°1 à n°2).

Le conseil municipal nomme Madame Julie CALBERG-ELLEN secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Le Maire informe les membres du conseil municipal du départ de Madame Béatrice HOVNANIAN du groupe Caen écologiste et citoyenne.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS SOMMAIRE DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 28 JUIN ET DU 5 JUILLET 2021

Le maire soumet au conseil municipal les comptes rendus des séances du 28 juin et du 5 juillet 2021, transmis aux conseillers municipaux dans le dossier joint à leur convocation. Les comptes rendus du 28 juin et du 5 juillet 2021 sont approuvés à l'unanimité.

N° C-2021-09-27/01 - CRÉATION D'UN GIP POUR LA RÉALISATION DU PROJET MILLÉNAIRE CAEN 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la création d'un GIP pour la réalisation du projet Millénaire Caen 2025.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/02 - PRÉSENTATION DU PLAN GUIDE POUR LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE DE LA VALLÉE DE LA NOÉ, DE L'ODON ET DE LA PRAIRIE À CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de renaturation de la vallée de la Noé, de l'Odon et de la prairie de Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant à engager les travaux et à signer tous les documents afférents.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/03 - PLANTATION D'UNE FORÊT DENSE URBAINE : MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN NU SITUÉ RUE DES ROCQUEMONTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de plantation d'une forêt dense urbaine type Miyawaki sur le site des Roquemonts.

APPROUVE le projet de convention d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) avec la société Trees Everywhere.

ACTE que ce projet de convention pourra faire l'objet de modifications mineures dans le cadre de sa rédaction sous forme authentique devant notaire et publication auprès du service de la publicité foncière.

Vote : Unanimité

2 abstentions Madame Annie ANNE et Monsieur Gilles DETERVILLE

N° C-2021-09-27/04 - LES PETITS CARRÉS DE CAEN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la subvention de fonctionnement pour 2021 suivante :

Les Petits Carrés de Caen 1 450 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/05 - DEVPB - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Abeille Normande du Calvados 500 €

Comité Régional d'Etude Protection et l'Aménagement de la Nature 4 000 €

Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains 2 000 €

Groupe Mammalogique Normand 2 000 €

Association des Jardins Familiaux de Caen 2 000 €

Groupe Ornithologique Normand 2 000 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/06 - MISE EN PLACE DU PASS CULTURE DANS LES STRUCTURES CULTURELLES MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en place du Pass culture dans les établissements culturels municipaux ainsi que la convention proposée.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/07 - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - ACQUISITION DE LA SCULPTURE DE JAUME PLENSA, LOU - DEMANDES DE SUBVENTION - RECOURS À UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE - CONSTITUTION D'UN CERCLE DE MÉCÈNES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition de la sculpture de Jaume Plensa, *LOU*, au prix de 600 000 €.

PRÉCISE que la sollicitation auprès de l'Etat pour le versement d'une subvention au taux le plus élevé possible fera l'objet d'une décision du maire suite à cette délibération.

AUTORISE le recours à une souscription publique via la plateforme KissKissBankBank pour compléter le financement de l'acquisition de l'œuvre.

APPROUVE le principe de la constitution d'un cercle de mécènes spécifiquement dédié à l'enrichissement des collections du Musée des Beaux-Arts et du Parc de sculptures du Château.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/08 - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AU CINÉMA LUX PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le versement de l'aide au Cinéma Lux par le Département du Calvados.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/09 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS AFFECTÉES ET INVESTISSEMENT - ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

- Cité Théâtre	5 000 €
- Comédie de Caen	10 000 €
- Collectif PAN	1 000 €
- MJC Chemin Vert / Le Sillon	3 000 €
- SNARK	2 000 €

ACCORDE la subvention d'investissement suivante :

- Centre Chorégraphique National	15 000 €
--	----------

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/10 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES ET COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association suivante :

AVANT-GARDE CAEN FOOTBALL : 25 000 €

APPROUVE le projet de convention lié à la subvention de fonctionnement attribuée à l'association Avant-Garde Caen Football.

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

CAEN TRIATHLON : 5 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 2 500 €)

MALADRERIE OMNI SPORTS : 1 500 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 500 €)

ASSOCIATION SPORTIVE GOLF CLUB DE CAEN : 700 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/11 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES CORPOSCIENCES(CAMPUS2DAY), LEX CADOMUS (SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE), FESTIVE UNION DES CARABINS CAENNAIS (WE DE RENTRÉE), ASSOCIATION ÉTUDIANT.E.S SAGES-FEMMES DE CAEN (CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

- Association LEX CADOMUS.....500 €
- Association Festive Union des Carabins Caennais1 000 €
- Association des étudiant(e)s sages-femmes de Caen550 €
- Association Corposciences Caen500 €
- Association Fédération Campus Basse Normandie300 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/12 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS ET LA VILLE / LE CCAS DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et la ville de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/13 - DIRECTION DE L'EDUCATION - LYCÉE VICTOR HUGO - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN RÉFECTOIRE ET D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention faisant état des éléments exposés.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/14 - DIRECTION DE L'EDUCATION - LYCÉE VICTOR HUGO - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC RÉGIONAL ENTRE LA RÉGION NORMANDIE ET LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention faisant état des éléments exposés.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/15 - DIRECTION DE L'EDUCATION - LYCÉE VICTOR HUGO - CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DES LOCAUX PAR LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention faisant état des éléments exposés.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/16 - DIRECTION DE L'EDUCATION - CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) - SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement de subventions affectées pour le dispositif CLAS – année scolaire 2021-2022, aux associations suivantes :

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

- Le Relais scolaire	34 270 €
- Le PEP 14	20 000 €
- L'AFEV	9 000 €
- Le Centre d'animation Clémenceau	3 500 €
- Le Centre d'animation Calvaire Saint Pierre	3 125 €
- L'AMVD	1 000 €

APPROUVE les termes de la convention entre la ville de Caen et l'association « Le Relais scolaire ».

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/17 - CONVENTION RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES RECONSTRUITES - AVENANT N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention de partenariat pour le renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites, visant à transférer les financements de la Région pour la requalification de l'espace public sur le secteur de la Place Foch.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/18 - ILOT BELLIVET - RACHAT AUPRÈS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE D'UN BIEN SITUÉ 6 RUE BELLIVET À CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de procéder auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie au rachat, au sein d'un immeuble sis à Caen, 6 rue Bellivet, figurant au cadastre parcelle section KK n° 102 d'une contenance de 280 m², du lot-volume 2 correspondant, en sous-sol à un ensemble couloir + caves + chaufferie, à rez-de-chaussée, à un hall d'entrée + escalier + double garage, au 1^{er} étage, à un logement de type F5 (147,50 m²) et au 2^{ème} étage, à un logement de type F4 (122,58 m²).

A ce lot-volume sont attachés des droits indivis pour 45,45/1000èmes sur la cour commune cadastrée section KK n° 109 (1 198 m²).

PRÉCISE que le prix d'achat actualisé est de 349 572,18 € HT.

INDIQUE que les frais liés à ce rachat seront supportés par la Ville.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte de rachat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : unanimité

Madame Lynda LAHALLE ne prenant pas part au vote

**N° C-2021-09-27/19 - QUARTIER DE LA GUÉRINIÈRE - SECTEUR GUILLAUME DE NORMANDIE
- CESSION DE TERRAIN PAR LA VILLE DE CAEN AU GROUPE IMMOBILIER EDOUARD DENIS
POUR LA RÉALISATION D'UNE RÉSIDENCE SERVICES SENIOR**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de céder au groupe Edouard DENIS ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, une emprise à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée n° KB 199p pour environ 1 000 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage, située rue de la Guérinière à Caen, en vue d'y réaliser un programme de résidence services senior.

DIT que la vente s'opèrera sur la base d'une valeur unitaire de 205,33€ HT/m² de surface de plancher pour la réalisation d'un programme d'une surface de plancher totale représentant 4 870 m² au stade actuel de définition du projet, dont 1 271 m² de surface plancher affectée à l'emprise détenue par la ville, soit un prix total arrondi à 260 986 €.

PRÉCISE qu'en cas d'augmentation de la surface de plancher du programme, et ce jusqu'à la livraison de ce dernier, un complément de prix serait dû par l'opérateur à chaque vendeur en fonction des mètres carrés de surface de plancher supplémentaires, à proratiser entre les vendeurs sur la base du prix de 205,33€ HT/ m² de surface de plancher.

DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur et que les frais de géomètre, pour la division de la parcelle cédée par la ville de Caen, seront supportés par cette dernière.

MENTIONNE que préalablement à la signature de l'acte définitif de vente, les parties ont convenu de conclure une promesse de vente sous les conditions suspensives ci-avant énoncées, l'ensemble des conditions suspensives devant être levé au jour de la réitération de la vente soit au plus tard le 31 mars 2023.

PRÉCISE que les cessions sont liées entre elles et seront réitérées concomitamment par actes authentiques.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la promesse de vente puis l'acte de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/20 - CLÔTURE DE LA ZAC GARDIN "ESPACE CONQUÉRANT"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la clôture des comptes afférents à la ZAC Gardin ainsi que la suppression de cette dernière en application des dispositions de l'article R.311-12 du code de l'Urbanisme.

INDIQUE que cette présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information spécifiques édictées par l'article R 311-5 à savoir :

- affichage pendant un mois à la mairie de Caen
- Mention de cet affichage dans un journal diffusé au niveau du département.
- Publication dans le recueil des actes administratifs

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/21 - CENTRES SOCIAUX-CULTURELS, GÉRÉS PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS - APPROBATION DES COMPTES D'EXPLOITATION 2020 ET DES BUDGETS PRÉVISIONNELS 2021 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUILIBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les comptes d'exploitation, les rapports d'activité 2020, et les budgets prévisionnels 2021 des centres socio-culturels gérés par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados.

DÉCIDE de verser à la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados la participation de la Ville au titre de la dotation d'équilibre des Centres socio-culturels, soit 1 242 542,02 €.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/22 - CORRESPONDANTS SOLIDARITÉ EMPLOI - VERSEMENT DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE une subvention affectée de 25 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Caen pour le financement du poste de Correspondant Solidarité Emploi intervenant sur le territoire communal.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/23 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions.

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Guérinière en Fleur :	800 €
Caen Rive Droite en Fête :	1 300 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/24 - SECTEUR EPOPEA - BOULEVARD BECQUEREL - PROJET DE MAISON DES CHERCHEURS ET D'UNE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE - DÉCISION DE PRINCIPE DE CESSIION DU FONCIER PAR LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de la cession du foncier appartenant à la ville de Caen, nécessaire à la réalisation du projet de la Maison des Chercheurs et d'une résidence étudiante dont l'implantation est projetée sur partie des parcelles cadastrées HP n° 17 et n° 18 et sur le domaine public déclassé, en bordure du boulevard Becquerel.

PRÉCISE que les modalités de cette cession seront approuvées dans une délibération ultérieure.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/25 - PROJET DE NOUVELLE LIGNE DE TRAMWAY - ETUDE ET TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de transférer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté urbaine Caen la Mer pour la réalisation des études et des travaux sur le réseau d'éclairage public liés à la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway en précisant que la charge financière de cette opération est répartie comme suit :

- Pour la Ville de Caen à hauteur de 6 020 000 € TTC pour l'éclairage public
- Pour la Communauté urbaine Caen la mer à hauteur de 324 000 000 € TTC (270 000 000 € HT) pour la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway.

AUTORISE le maire de la ville de Caen ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/26 - RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE INCENDIE AUTOUR DU FUTUR PALAIS DES SPORTS ET DE LA CASERNE SDIS - CAEN - BOULEVARD YVES GUILLOU - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté urbaine Caen la mer.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/27 - RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE - ADOPTION DU PROGRAMME - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉSIGNATION D'UNE ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADOpte le programme de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque centrale pour un montant global d'opération de 7 200 000 € TTC.

DÉCIDE de lancer la procédure concurrentielle avec négociation pour la désignation du Maître d'Œuvre en charge de la conception et de la réalisation du futur projet.

PRÉCISE que la sollicitation auprès de tous les partenaires, de toutes subventions aux taux les plus élevés susceptibles d'être attribuées pour cette opération fera l'objet d'une décision du maire suite à cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/28 - REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA FOLIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE CAEN À LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'apporter un fonds de concours à la communauté urbaine Caen la mer pour l'opération de requalification de la rue de la Folie pour un montant de 526 041,66 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération, hors autres subventions.

APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours à la communauté urbaine Caen la mer par la ville de Caen pour l'opération de requalification de la rue de la Folie.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/29 - RUE DE LA MARE DE LA FOLIE - EFFACEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - ADOPTION DU PROJET, DU FINANCEMENT DE L'OPÉRATION ET DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SDEC ÉNERGIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de sa demande.

VALIDE l'étude définitive présentée par le SDEC Energie dans le cadre de l'effacement des réseaux prévu rue de la Mare de la Folie à Caen.

PREND acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de

télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,

APPROUVE le projet de convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Caen au SDEC Energie au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement des réseaux de la rue de la Mare de la Folie.

DÉCIDE de participer au financement de l'opération à hauteur de 9 711,70 € TTC et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section d'investissement, sachant que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Ville de Caen.

S'ENGAGE à verser au SDEC Energie le coût de l'étude pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du cout total HT, soit la somme de 291,35 € H.T.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/30 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE EMPRISE DE TERRAIN D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 3 041 M² CADASTRÉ AM 264 AVANT DIVISION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation à l'usage du public de l'emprise d'environ 3 041 m² à provenir de la division de la parcelle AM 264 sise à Fleury sur Orne.

DÉCIDE de déclasser du domaine public ladite emprise de terrain.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/31 - CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MUTRECY D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (ANCIENNE MAISON FORESTIÈRE) SITUÉ DANS LE BOURG DE CETTE COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession au profit de la commune de Mutrécy (14220) de l'ensemble immobilier situé sur cette commune 28 rue Principale – Le Bourg – figurant au cadastre parcelles section AB n°s 129, 130, 134, 135 et 186 correspondant à la Maison forestière.

DIT que la vente s'opérera au prix de deux cent dix mille euros (210 000 €) net vendeur, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte de cession ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

1 abstention Monsieur Gilles DETERVILLE

N° C-2021-09-27/32 - SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT - ACTUALISATION DE LOYER DU PATRIMOINE GIVC AU 1ER JUILLET 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de procéder à une actualisation des loyers du patrimoine GIVC similaire à celle du patrimoine de Caen-la-Mer Habitat à savoir 0,66 % au titre de l'année 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/33 - CCAS - ASSOCIATION VALENTIN HAÛY CAEN CALVADOS - DÉFI VOILE AVH - DEMANDE DE SUBVENTION AFFECTÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le soutien financier au projet de l'association Valentin Haüy Défi Voile par la Ville de Caen (Direction des sports) pour 1 500 € et par le CCAS au titre de la mission handicap pour 1 500 €.

PROPOSE de renouveler cette participation chaque année jusqu'en 2025 en fonction du bilan annuel que devra fournir l'association, s'agissant d'un projet dont l'aboutissement est prévu en 2025.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/34 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention avec le CCAS de Caen, pour fixer les modalités de mise à disposition d'un agent.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/35 - FIPHFP - AIDE FINANCIÈRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement de cette aide.

ACCORDE le versement de l'aide suivante de 1 600,00 € au laboratoire Ecouter voir audition mutualiste à Caen.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/36 - VIREMENTS DE CRÉDITS ET ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES-AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les virements de crédits et adaptations budgétaires suivants :**VIREMENTS DE CREDITS**

I – BUDGET PRINCIPAL

N°	IMPUTATION D'ORIGINE		IMPUTATION DE DESTINATION		MONTANT DU VIREMENT
	Section - Chapitre		Section - Chapitre		
1	I-1018	2188.11.1101	I-1024	2313.11.1101	30 000.00
2	I-6010	21848.338.3383	I-1019	2158.020.0202	1 200.00

II – BUDGET ANNEXE THEATRE

N°	IMPUTATION D'ORIGINE		IMPUTATION DE DESTINATION		MONTANT DU VIREMENT
	Section - Chapitre		Section - Chapitre		
3	F-011	6042.316.3162	I-21	2188.316.3162	52 000.00
4	F-011	6042.316.3162	F-67	673.316.3162	83 100.00

ADAPTATIONS BUDGETAIRES

I – BUDGET PRINCIPAL

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
R	73	732221-01-0105	Finances - Reversement FPIC	+ 85 000.00
D	014	7392221-01-0105	Finances - Prélèvement contribution FPIC	- 17 000.00
Objet : Ajustement de crédits compte tenu des notifications de reversement et prélèvement du FPIC.				

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
R	731	73111-01-0105	Finances - Taxes foncières et d'habitation	- 585 000.00
R	74	74833-01-0105	Finances - Compensation au titre des exonérations foncières	+ 570 000.00
Objet : Ajustement de crédits compte tenu des notifications sur le niveau des ressources fiscales réellement perçues sur 2021.				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
R	042	722-01-0104	Finances - Travaux en régie - remboursement au fonctionnement	+ 80 000,00
D	011	6042-023-0231	Finances prestations	+ 22 920,00
	INVESTISSEMENT			
D	040	2313-01-0104	Grosses réparations en régie	+ 80 000,00
Objet : Ajustements de crédits pour régularisation des travaux en régie des ateliers techniques sur les bâtiments ville.				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
D	1030	2313.020.0201	Bâtiments communaux - Hôtel de ville - aménagement	+ 40 000,00
Objet : Travaux d'aménagement des locaux de la Ville situés rue Lebailly				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
D	1013	2188.020.0205	Bâtiments communaux - AT - autres immobilisations	-15 000,00
D	1013	2158.020.0205	Bâtiments communaux - AT - acquisition matériel technique	-10 000,00
Objet : Ajustements de crédits compte tenu des réalisations sur les travaux d'entretien.				

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
R	13	1321.020.0204	Bâtiments communaux - Patrimoine divers - subvention ETAT	+ 82 000,00
R	13	1321.312.3122	Bâtiments communaux - Patrimoine culturel - subvention ETAT	+ 44 000,00
R	13	1321.321.3211	Bâtiments communaux - Patrimoine sportif - subvention ETAT	+ 202 000,00
R	13	1321.020.0204	Bâtiments communaux - Patrimoine éducation - subvention ETAT	+ 60 000,00
Objet : Plan de relance initié par l'Etat pour financer la rénovation énergétique des bâtiments de la Ville				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	011	61358-020-0205	Bâtiments communaux - A.T. - location de matériel	+ 15 000,00
Objet : Appareil de chauffage – centre de vaccination au manège de la Guérinière.				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	011	611-020-0205	Bâtiments communaux - A.T. - frais d'analyses (légionnelles)	+ 5 000,00
Objet : Analyses complémentaires après des actions correctives sur certaines installations.				

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	011	60632-020-0205	Bâtiments communaux - A.T. - petites fournitures	+ 80 000,00
Objet : Ajustement de crédits pour faire face aux hausses de tarifs des matières premières subies en 2021.				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
D	6014	2313-338-3381	DJVE - MJC Venoix	+1 113 000,00
Objet : MJC Venoix - compte de l'avancement des travaux - ajustement de crédits des CP de l'année - sans révision du montant de l'AP de l'opération.				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	65	65888-021-0211	Affaires juridiques - personnel - remboursement dommages et intérêts suite à jugement	+ 4 000,00
D	65	65888-020-0202	Affaires juridiques - condamnations suite à un litige	+ 4 000,00
Objet : Ajustements de crédits pour dommages et intérêts à des agents ayant subi une agression et pour les condamnations qui donnent lieu à indemnisation				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
D	8036	2111-510-5102	Affaires foncières - acquisition de terrains	+ 553 000,00
	FONCTIONNEMENT			
R	77	775-581-5811	Affaires foncières - cessions de terrains avec TVA	+ 574 000,00

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

R	75	75888-581-5811	Affaires foncières - récupération foncier suite a cession	+ 106 000,00
Objet : Régularisations comptables des échanges fonciers.				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT HT			
D	8036	2111-510-5102	Affaires foncières - acquisition de terrains	+ 390 000,00
	FONCTIONNEMENT HT			
R	77	775-581-5811	Affaires foncières - cessions de terrains avec TVA	+ 504 000,00
Objet : Cession immobilière assortie d'une démolition à la charge de l'acquéreur.				

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	011	6281-70-7001	DD - contribution Eco-Folio	+ 50 000,00
Objet : Contribution de la Ville au dispositif Eco-Folio				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	011	611-020-0207	DSI - autres prestations de service	+ 20 000,00
Objet : Ajustements de crédits pour mise en œuvre de connexions réseau, lignes téléphoniques et wifi pour le Zénith et le gymnase de la Haie-Vigné.				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
D	1025	2051-020-0207	DSI - acquisition de logiciels	+ 18 580,00
Objet : Ajustements de crédits pour mise en œuvre d'un outil de pilotage la masse salariale.				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
D	1033	21314-312-3121	Direction de la culture - Edifices classes monuments historiques	+ 77 000,00
Objet : Sécurisation du site de l'église du Vieux Saint Etienne.				

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
D	3011	2031-311-3111	Direction de la culture - Halle des granges - CCN - études	- 100 000,00
D	3020	2313-311-3113	Direction de la culture - Tunnel tonneau - travaux	- 100 000,00
Objet : Compte tenu de l'avancée des travaux - décalage des crédits de paiement sans modification de l'AP.				
D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	011	61358-311-3113	Direction de la culture - Epoque - location matériel	- 50 000,00
Objet : Crédits non consommés sur la manifestation Epoque				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	011	6064-311-3113	Direction de la culture - Epoque - fournitures	- 5 000,00
D	011	611-30-3000	Direction de la culture - politique musiques actuelle	- 1 500,00
D	011	61358-30-3000	Direction de la culture - autres locations mobilières	- 2 600,00
D	011	6042-30-3000	Direction de la culture - animations - prestations de service divers	- 4 600,00
D	011	6132-311-3113	Direction de la culture - loyers	- 900,00
D	65	65748-311-3111	Direction de la culture - activités musique et danse - subventions	- 19 400,00
D	65	65132-30-3000	Direction de la culture - prix	- 1 000,00
R	75	75821-30-3000	Direction de la culture - excédent reversé budget annexe théâtre	- 35 000,00
Objet : Crédits non consommés et restitués suite au Covid				

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
R	74	74718-30-3000	Direction de la culture - subventions Etat	+ 15 000,00
Objet : Direction de la culture - Subventions Drac pour la culture se déconfiner				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	65	65748-4213-4215	Direction de l'éducation - garderies scolaires non agréées - participation aux frais	- 100 000,00
Objet : Direction de l'éducation – les fonds d'aides exceptionnel pour les MJC non reconduits sur 2021				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	011	61358-281-2811	Direction de l'éducation - restaurants scolaires Victor Hugo - redevance occupation	+ 30 000,00
Objet : Direction de l'éducation – ajustements des crédits pour le paiement de la redevance d'occupation des locaux du lycée Victor Hugo				

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	011	6247-30-3002	Direction des sports -animations - transports scolaires	- 25 000,00
D	011	6288-30-3002	Direction des sports -prestations extra scolaires	- 2 000,00
D	011	61351-30-3002	Direction des sports -animations - location de minibus	- 2 000,00
D	011	6288-30-3002	Direction des sports - animations - prestations pour scolaires	- 4 500,00
D	65	65748-30-3002	Direction des sports - subventions clubs haut niveau	- 100 000,00
D	65	65748-326-3261	Direction des sports - subventions aux animations clubs	- 15 000,00
D	65	65748-326-3261	Direction des sports - subventions aux manifestations	- 15 000,00
Objet : Direction des sports – impact Covid sur la réduction des manifestations sportives				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
D	4007	2313-321-321	Direction des sports - synthétique Caen sud	- 510 000,00
Objet : Direction des sports - synthétique Caen sud ajustement des CP de l'année - sans modification de l'enveloppe d'AP				

II – BUDGET ANNEXE THEATRE

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	65	65822-316-3161	Théâtre - reversement excédent	- 35 000.00
D	011	6042-316-3162	Théâtre - achat de spectacles	+ 35 000.00
Objet : Annulation du reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe au budget principal pour 35 000 € - ajustements des crédits d'achat de spectacles.				

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'ensemble de ces adaptations et virements de crédits modifient le budget comme suit :

I – BUDGET PRINCIPAL

- Recettes de fonctionnement	+ 1 314 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement	- 134 580,00 €
- Virement à la section d'investissement	+ 1 448 580,00 €
- Recettes d'investissement	+ 88 000,00 €
- Dépenses d'investissement	+ 1 536 580,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	+ 1 448 580,00 €

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	124 820,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	85 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-242 400,00	731	Fiscalité locale	-585 000,00
66	Charges financières		74	Dotations et participations	585 000,00
67	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	71 000,00
67	Charges spécifiques		77	Produits spécifiques	1 078 000,00
014	Atténuations de produits	-17 000,00	013	Atténuations de charges	
023	Virement à la section d'investissement	1 448 580,00			
042	Opérations d'ordre		042	Opérations d'ordre	80 000,00
Total dépenses de fonctionnement		1 314 000,00	Total recettes de fonctionnement		1 314 000,00

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
1013	Bâtiments communaux - entretien du patrimoine	-25 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	388 000,00
1018	Équipements des services - matériels et aménagements divers	-30 000,00	16	Produit global des emprunts souscrits sur 2021	-300 000,00
1019	services à la population - matériels et aménagements divers	1 200,00			
1024	Vidéo protection	30 000,00			
1025	Mairie numérique	18 580,00			
1030	Aménagement du patrimoine bâti municipal	40 000,00			
1033	Batiments communaux culture	77 000,00			
3011	Halle des granges	-100 000,00			
3020	Tunnel	-100 000,00			
4007	Projets sportifs d'envergure	-510 000,00			
6010	Fonds de modernisation des équipements socio-éducatifs - Maisons de quartiers	-1 200,00			
6014	Fonds de modernisation des équipements socio-éducatifs - MIC Venoix	1 113 000,00			
8036	Réserves foncières - acquisition hors EPFN	943 000,00			
			021	Virement de la section de fonctionnement	1 448 580,00
040	Opérations d'ordre	80 000,00	040	Opérations d'ordre	
Total dépenses d'investissement		1 536 580,00	Total recettes d'investissement		1 536 580,00

II – BUDGET ANNEXE THEATRE

- Recettes de fonctionnement	0,00 €
- Dépenses de fonctionnement	- 52 000,00 €
- Virement à la section d'investissement	+ 52 000,00 €

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

- Recettes d'investissement	0,00 €
- Dépenses d'investissement	+ 52 000,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	+ 52 000,00 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/37 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'EXERCICE 2021**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de modifier les Autorisations de Programmes suivantes :**Budget principal :**

La modification des autorisations de programmes comme suit :

N° ou intitulé	Millésime	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			146 821 309,51	1 030 380,00	147 851 689,51
AMGTBATMU	2015	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	7 226 000,00	40 000,00	7 266 000,00
AMGTESPPUB	2015	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	5 888 798,92		5 888 798,92
AMGTORVEN	2016	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 646 000,00		3 646 000,00
AMGTPRESQ	2015	AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	4 095 935,39		4 095 935,39
BIBLIOTHE CHÂTEAU	2017	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00		4 200 000,00
CHÂTEAU	2015	SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU	10 420 000,00		10 420 000,00
CREMAT	2016	EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
DDPATMUN	2015	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION	2 201 660,00		2 201 660,00
DVPTNUM	2015	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	4 740 937,71	18 580,00	4 759 517,71
EPREDCONSO	2015	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	6 050 000,00		6 050 000,00
FDPATSCOL	2015	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	7 049 500,00		7 049 500,00
FDSOCEDUC	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	10 131 800,00	-1 200,00	10 130 600,00
FDSPTS	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	19 697 114,00		19 697 114,00
HOTELASO	2016	HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 575 000,00		3 575 000,00
MODEQCULT	2015	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	14 863 600,00		14 863 600,00
OEUVRECULT	2015	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	1 257 560,00		1 257 560,00
PARCEXPO	2015	PARC EXPO CTRE CONGRES	540 000,00		540 000,00
PTCHEMVERT	2015	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	13 004 300,00		13 004 300,00
REDYCENTR	2015	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	13 972 000,00		13 972 000,00
REFONCIERE	2015	RESERVES FONCIERES	8 504 400,00	943 000,00	9 447 400,00
VALEPUBLIC	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET	2 850 433,49		2 850 433,49

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

VIDEOPROT.	2015	VALORISATION DES ESPACES PUBLICS VIDEO PROTECTION	1 350 300,00	30 000,00	1 380 300,00
------------	------	--	---------------------	------------------	---------------------

DÉCIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programmes :

N° ou intitulé	Millé sime	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			146 821 309,51	1 030 380,00	147 851 689,51
AMGBATMU	2015	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	7 226 000,00	40 000,00	7 266 000,00
	2015	AMENAGEMENT, ACCESSIBILITE DU PATRI BATI MUNICIPAL - PATRIMOINE BATI MUNICIPAL	1 122 000,00	40 000,00	1 162 000,00
	2015	ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL	6 104 000,00		6 104 000,00
AMGTESPPUB	2015	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	5 888 798,92		5 888 798,92
	2015	AMENAGT ESPACES PUBLIC - RESEAU CYCLABLE	1 030 536,26		1 030 536,26
	2015	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE	599 962,66		599 962,66
	2015	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	142 000,00		142 000,00
	2015	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS	372 000,00		372 000,00
	2015	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSQ	694 000,00		694 000,00
	2015	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON	498 500,00		498 500,00
	2015	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE	30 000,00		30 000,00
		ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - FERME URBAINE PRESQU'ILE	250 000,00		250 000,00
		AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - HORODATEURS	1 820 000,00		1 820 000,00
AMGTORVEN	2016	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 646 000,00		3 646 000,00
	2016	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 646 000,00		3 646 000,00
AMGTPRESQ	2015	AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	4 095 935,39		4 095 935,39
	2015	AMGT PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE - TRVX ACCOMPAGNEMENT NVELLE LIGNE DE TRAM	4 095 935,39		4 095 935,39
BIBLIOTHE	2017	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00		4 200 000,00
	2017	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00		4 200 000,00
CHÂTEAU	2015	SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU	10 420 000,00		10 420 000,00
	2015	SCHEMA DIRECTEUR CHATEAU - RESTAURATION DU CHATEAU	10 420 000,00		10 420 000,00
CREMAT	2016	EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
	2016	EXTENSION DU CREMATORIUM - EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
DDPATMUN	2015	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION	2 201 660,00		2 201 660,00
	2015	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2 201 660,00		2 201 660,00

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

N° ou intitulé	Millé sime	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			146 821 309,51	1 030 380,00	147 851 689,51
DVPTNUM	2015	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	4 740 937,71	18 580,00	4 759 517,71
	2015	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE	3 623 938,00	18 580,00	3 642 518,00
	2015	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONIE SOUS IP	258 000,00		258 000,00
	2015	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CAEN VILLE	245 999,71		245 999,71
	2015	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC	613 000,00		613 000,00
EPREDCONSO	2015	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	6 050 000,00		6 050 000,00
	2015	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION CONSOMMATIONS	6 050 000,00		6 050 000,00
FDPATSCOL	2015	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	7 049 500,00		7 049 500,00
	2015	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - MODERNISATION PATRIMOINE SCOLAIRE	608 500,00		608 500,00
	2015	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE MICHEL TREGORE	55 000,00		55 000,00
	2015	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - RESTRUCTURATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES	1 241 000,00		1 241 000,00
	2015	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE LEMIERE	4 930 000,00		4 930 000,00
	2021	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE PUIITS PICARD	115 000,00		115 000,00
	2021	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLES DUC ROLLON - BICOQUET	100 000,00		100 000,00
FDSOCEDEC	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	10 131 800,00	-1 200,00	10 130 600,00
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - LES CORMORANS	170 000,00		170 000,00
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - VENOIX - MJC	618 000,00		618 000,00
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - AMVD	280 700,00		280 700,00
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES	58 579,00		58 579,00
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MAISONS DE QUARTIERS	808 421,00	-1 200,00	807 221,00
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA PRAIRIE	346 500,00		346 500,00
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MJC GUERINIÈRE	1 955 300,00		1 955 300,00
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - PROJET TERRITORIAL VENOIX	5 000 000,00		5 000 000,00

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

N° ou intitulé	Millé sime	Libellé Affectation	Montant des AP			
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP	
Dépenses			146 821 309,51	1 030 380,00	147 851 689,51	
FDSports	2015	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CHEMIN VERT	271 550,00		271 550,00	
	2017	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA GRACE DE DIEU	80 000,00		80 000,00	
	2018	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - TUNNEL	260 000,00		260 000,00	
	2019	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - 123 LOISIRS	120 000,00		120 000,00	
	2019	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CALVAIRE SAINT PIERRE	162 750,00		162 750,00	
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	19 697 114,00		19 697 114,00	
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS	758 000,00		758 000,00	
HOTELASO	2015	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS	6 300 150,00		6 300 150,00	
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'ENVERGURE	12 638 964,00		12 638 964,00	
	2016	HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 575 000,00		3 575 000,00	
MODEQCULT	2016	HOTEL DES ASSOCIATIONS - HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 575 000,00		3 575 000,00	
	2015	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	14 863 600,00		14 863 600,00	
	2015	FONDS DE MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - MEMORIAL	3 334 000,00		3 334 000,00	
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - HALLE DES GRANGES	4 860 000,00		4 860 000,00	
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CARGO	680 000,00		680 000,00	
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CADOMUS	105 000,00		105 000,00	
	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DES CORDES	5 762 600,00		5 714 600,00	
	OEUVRECULT	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - TUNNEL ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	170 000,00		170 000,00
		2015	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	1 257 560,00		1 257 560,00
	PARCEXPO	2015	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES - ACQUI RESTAURAT° OEUVRES	1 257 560,00		1 257 560,00
2015		PARC EXPO CTRE CONGRES	540 000,00		540 000,00	
PTCHEMVERT	2015	PARC EXPO CTRE CONGRES - PALAIS FONTETTE	540 000,00		540 000,00	
	2015	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	13 004 300,00		13 004 300,00	
REDYCENTR	2015	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT	3 038 400,00		3 038 400,00	
	2015	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - POLE ENFANCE	9 965 900,00		9 965 900,00	
	2015	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	13 972 000,00		13 972 000,00	
	2015	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - AMENAGEMENT CENTRE VILLE	13 942 000,00		13 942 000,00	
	2015	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - MARCHÉ COUVERT	30 000,00		30 000,00	

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

N° ou intitulé	Millé sime	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			146 821 309,51	1 030 380,00	147 851 689,51
REFONCIERE	2015	RESERVES FONCIERES	8 504 400,00	943 000,00	9 447 400,00
	2015	RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN	6 574 400,00	943 000,00	7 517 400,00
	2015	RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS	1 930 000,00		1 930 000,00
VALEPUBLIC	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	2 850 433,49		2 850 433,49
	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CLEMENCEAU	500 000,00		500 000,00
	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RETHEL	147 000,00		147 000,00
	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES	869 403,49		869 403,49
	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VAUGUEUX			
	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE	111 000,00		111 000,00
	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE STATIONNEMENT CARS (TOURISME)	150 000,00		150 000,00
	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS	4 030,00		4 030,00
	2017	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CARS	450 000,00		450 000,00
	2019	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CŒUR D'ÎLOTS ST JEAN	60 000,00		60 000,00
	2019	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - HALLE AUX GRANGES			
	2019	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PRU PIERRE HEUZE	242 000,00		242 000,00
	2019	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - DUNOIS SECQUEVILLE	60 000,00		60 000,00
	2021	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE COURTONNE	257 000,00		257 000,00
VIDEOPROT.	2015	VIDEO PROTECTION	1 350 300,00	30 000,00	1 380 300,00
	2015	VIDEO PROTECTION	1 350 300,00	30 000,00	1 380 300,00

PREND ACTE des prévisions de crédits de paiement et des recettes sur AP.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/38 - DÉGRÈVEMENT DE COTISATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 POUR LES DISCOTHÈQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'instituer un dégrèvement de la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties due au titre de 2021 afférente aux locaux utilisés par les établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 et dont les propriétaires ont accordé une remise totale de loyers au titre de 2020.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/39 - LIMITATION DU TAUX D'EXONÉRATION DE DEUX ANS DE LA BASE IMPOSABLE À LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DES LOGEMENTS NEUFS ET ADDITIONS DE CONSTRUCTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de limiter l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/40 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER, LA VILLE DE CAEN ET LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS DE TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes permanent.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes permanent de réalisation de marchés de travaux et de prestations de service avec la communauté urbaine Caen la Mer et le Syndicat Eau du Bassin Caennais, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/41 - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER ET LA VILLE DE CAEN POUR DES PRESTATIONS D'ÉLAGAGE, D'ABATTAGE, D'ESSOUCHAGE ET ROGNAGE DES ARBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté urbaine Caen la mer et la ville de Caen concernant les marchés d'élagage, d'abattage, d'essouchage et de rognage des arbres.

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes entre la communauté urbaine Caen la mer et la ville de Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les marchés correspondant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à leur bonne exécution.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/42 - PARTELIOS HABITAT - ACQUISITION ET AMÉLIORATION DE 51 LOGEMENTS SITUÉS AU 2 RUE DE FRESNEL À CAEN - RÉITÉRATION DE LA GARANTIE À HAUTEUR DE 50% DE LA LIGNE DE PRÊT RÉAMÉNAGÉE D'UN MONTANT DE 3 873 970,32 EUROS SOUSCRITE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

RÉITÈRE sa garantie à hauteur de 50% d'un montant de 3 873 970, 32 €, soit 1 936 985, 16 euros pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée n° 5067403, initialement souscrite par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les nouvelles caractéristiques financières et aux charges et conditions référencées à l'Annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations »

L'annexe "Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations » fait partie intégrante de la présente délibération ;

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la ligne du prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

RÉITÈRE son engagement pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/43 - PARTELIOS HABITAT - ACQUISITION DE 25 LOGEMENTS SITUÉS AVENUE DE TOURVILLE À CAEN - RÉITÉRATION DE LA GARANTIE À HAUTEUR DE 50% DE LA LIGNE DE PRÊT RÉAMÉNAGÉE D'UN MONTANT DE 1 030 697.65 € SOUSCRITE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

RÉITÈRE sa garantie à hauteur de 50% d'un montant de 1 030 697,65 €, soit 515 348, 82 euros pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée n°5070554, initialement souscrite par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les nouvelles caractéristiques financières et aux charges et conditions référencées à l'Annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations »

L'annexe "Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations » fait partie intégrante de la présente délibération ;

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

Concernant la ligne du Prêt Réaménagée à taux révisable indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la ligne du prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/01/2021 est de 0,50 % ;

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

RÉITÈRE son engagement pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/44 - 3F IMMOBILIÈRE BASSE SEINE - ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS SITUÉS 28 RUE DE MALTOT À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 255 613,60 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 255 613,60 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°119 716 constitué de deux lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 3 logements, 28 rue de Maltot à Caen.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/45 - ICF HABITAT ATLANTIQUE - OPÉRATION PORTE MILLET TRANCHE 2 - FUTURE RÉSIDENCE ' STÉPHANE HESSEL ' - DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DE 72 LOGEMENTS COLLECTIFS PLUS SITUÉS 12 À 20 RUE PORTE MILLET À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 7 289 899 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 7 289 899 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°121 362 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à financer la construction

de 72 logements situés 12 à 20 rue Porte Millet à Caen.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/46 - ASSOCIATION REVIVRE - ACQUISITION/RÉNOVATION D'UN LOGEMENT 41 RUE DE L'ÉGLISE À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 50% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 36 575 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 36 575 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°124 727 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition/rénovation d'un logement situé 41 rue de l'Eglise à Caen.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/47 - ASSOCIATION REVIVRE - ACQUISITION/RÉNOVATION D'UN LOGEMENT 8 RUE DU MARAIS À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 50% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 42 422 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 42 422 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°124 716 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition/rénovation d'un logement situé 8 rue du Marais à Caen.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/48 - MESURES LIÉES À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE COMMERCIALE - EXONÉRATION DE REDEVANCES DE DROITS DE VOIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'exonérer l'ensemble des taxis titulaires d'une autorisation de stationnement sur la ville de Caen de leur redevance au titre de l'année 2021.

DÉCIDE d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine les titulaires d'une autorisation d'occupation du domaine public en lien avec leur activité commerciale (terrasses, étalages, équipements ou mobiliers de commerce...) pour l'année 2021.

DÉCIDE de rembourser, le cas échéant et au titre de ces mesures d'exonération, les redevables des sommes déjà acquittées.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/49 - MESURES LIÉES À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : SOUTIEN AU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL - EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'application d'un abattement pour l'ensemble des redevables de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, à hauteur de 60% du montant de la taxe initialement fixée pour l'année 2021.

Vote : Unanimité

1 abstention Monsieur Aurélien GUIDI

N° C-2021-09-27/50 - SUBVENTION AFFECTÉE 2021 - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT - COMMERCE - TRIPIÈRE D'OR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée au titre de l'année 2021 à l'association La Tripière d'Or d'un montant de 10 000 €.

Vote : Unanimité

VILLE DURABLE - DÉMARCHE « CAEN, QUARTIERS EN TRANSITION »

Pour information des membres du conseil municipal, présentation en séance de la démarche « Caen, quartiers en transition » menée par la ville de Caen.

N° C-2021-09-27/51 - OPÉRATION PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ÉTENDUE SUR LE BÂTIMENT DE LA HALLE ST JEAN EUDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective étendue au bénéfice de son patrimoine rattaché à la PMO.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/52 - CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) - AUTORISATION DE VENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de valorisation des économies d'énergie par les certificats d'économies d'énergie pour la 5^{ème} période.

AUTORISE le maire ou son représentant à procéder à la vente des CEE obtenus annuellement jusqu'à la fin de la 5^{ème} période au meilleur prix en fonction de la conjoncture du moment et du volume à vendre.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/53 - MANDAT SPÉCIAL - RELATIONS INTERNATIONALES - MISSION ENTREPRENEURIALE À LÉVIS (QUÉBEC)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Joël BRUNEAU, Maire de Caen et à Madame Cécile COTTENCEAU, maire-adjointe aux relations internationales et au tourisme pour représenter la Ville lors de sa mission au Québec, prévue du 15 au 23 décembre.

AUTORISE selon les modalités définies dans la délibération du 29 juin 2020 relative au dispositif de prise en charge des frais applicable aux élu(e)s du conseil municipal dans le cadre de leur mandat, la prise en charge et le remboursement des frais engagés lors du mandat spécial défini ci-dessus sur production des justificatifs attachés à un état de frais détaillé.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 29 septembre 2021

N° C-2021-09-27/54 - LABELLISATION CAEN NORDIC : LYCÉE DES MÉTIERS - INSTITUT LEMONNIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la labellisation Caen Nordic de l'institut Lemonnier.

ACCORDE une subvention de 6 000 € à l'institut Lemonnier pour le projet de recherche et de mobilité « Normandie, carrefour culturel et historique européen des Scandinaves au Royaume Normand de Sicile ».

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/55 - SUBVENTION AFFECTÉE - ASSOCIATION AMITIÉ POMMIERS ET BAOBABS - 8E SALON DES ARTS DU 4 AU 9 AOÛT 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée de 500 € à l'association Amitié Pommiers et Baobabs.

Vote : Unanimité

N° C-2021-09-27/56 - RÉTABLISSEMENT DES PROFONDEURS DU BASSIN SAINT-PIERRE DANS LE PORT DE CAEN - APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO-FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE CAEN ET PORTS DE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention de co-financement entre la Ville de Caen et Ports de Normandie sur le rétablissement des profondeurs du bassin Saint-Pierre dans le port de Caen.

PRÉCISE que l'autorisation de programme de 1 200 000 euros H.T est inscrite au plan pluriannuel d'investissement.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 ainsi que du 23 novembre 2020 et conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Il rend également compte des jugements, marchés, avenants et bons de commande.

**Les délibérations sont consultables à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, le 30 SEPTEMBRE 2021**